

Communiqué de presse

RESEAUX MOBILES

L'Arcep publie un rapport sur l'impact de l'extinction des technologies 2G et 3G sur la couverture des réseaux mobiles

Paris, le 30 mars 2026

Les opérateurs mobiles ont annoncé des calendriers d'arrêt entre fin mars 2026 et 2029 dans l'Hexagone des technologies 2G et 3G sur leurs réseaux. Ceux-ci continueront à fonctionner avec les technologies 4G et 5G. L'Arcep est particulièrement attentive aux actions mises en œuvre auprès de leurs abonnés pour les sensibiliser à cet arrêt et, le cas échéant, les accompagner dans les actions nécessaires pour l'anticiper. Elle veille à mettre à disposition des utilisateurs et de l'ensemble des parties prenantes les informations utiles dans cette perspective. L'Autorité rappelle quelques chiffres de l'actuel usage des technologies 2G et 3G et publie ce jour un rapport du comité d'experts technique chargé de formuler des avis indépendants sur les réseaux mobiles (voir encadré ci-après). **Ce rapport analyse l'impact de l'extinction des technologies 2G et 3G sur la couverture des réseaux mobiles en France métropolitaine.**

Le rapport s'inscrit dans l'attention portée par l'Arcep au suivi de l'extinction des technologies 2G/3G et de son impact sur les utilisateurs

La généralisation de la 4G ainsi que la croissance continue du parc de terminaux compatibles avec les services 4G amène les opérateurs mobiles à fermer leurs réseaux 2G et 3G. Ce mouvement est mondial¹.

En France, les décisions d'extinction des technologies 2G et 3G relèvent de la stratégie des opérateurs, qui ont communiqué sur leur calendrier². L'Arcep a précédemment publié des éléments d'information, d'analyse et de suivi de cette extinction, que vient compléter ce nouveau rapport.

Un usage continuellement en retrait des technologies 2G et 3G à l'approche de leur extinction

Fin décembre 2025, le parc total de cartes SIM dans des terminaux compatibles uniquement 2G et 3G/2G était de 2,4 millions, en baisse de 11% en 6 mois. Par ailleurs, pour des terminaux compatibles VoLTE³, les analyses des campagnes de mesures terrain réalisées par l'Arcep en 2025 montrent que moins de 0,1% des communications voix/SMS/internet mobile réussies sont réalisées en 2G et moins de 0,9% des communications voix/SMS/internet mobile réussies sont réalisées en 3G. Derrière ces chiffres, deux problématiques se posent :

- Dans un contexte de l'extinction annoncée de la 2G, existe-t-il des différences de couverture des services voix, IoT et internet mobile selon qu'ils sont fournis avec les technologies 2G, 3G ou 4G/5G ?
- Comment évoluera la couverture de chacun de ces services lorsque les technologies 2G et 3G seront toutes les deux éteintes ?

¹ Ce mouvement est mondial. En décembre 2025, l'association GSA¹ a ainsi recensé 303 opérateurs ayant annoncé la fermeture prochaine des réseaux 2G et/ou 3G, ou ayant déjà éteint. Cf : <https://gsacom.com/paper/2g-3g-switch-off-december-2025/>

² Les annonces d'extinction des trois opérateurs mobiles à la date de la rédaction de la note : (Orange) <https://reseaux.orange-business.com/articles/arret-2g-et-3g/>, (SFR) https://alticefrance.com/sites/default/files/pdf/20230125_CP_SFR_Nokia_5G.pdf, (Bouygues Telecom) <https://www.bouyguestelecom-entreprises.fr/bblog/arret-programme-des-technologies-2g-et-3g-4-questions-pour-tout-comprendre/#:~:text=S'inscrivant%20dans%20ce%20mouvement,ans%20plus%20tard%2C%20fin%202029> et (Free mobile) <https://assistance.free.fr/articles/1927>

³ La Voix sur LTE (VoLTE) désigne la fonctionnalité permettant de réaliser des appels vocaux sur le réseau 4G.

L'arrêt des réseaux 2G puis 3G ne devrait pas se traduire par des variations substantielles du niveau global de couverture du territoire

L'étude conclut à ce sujet que :

- pour les services IoT et internet mobile, l'interface radio 4G permet intrinsèquement des performances supérieures par rapport aux réseaux 2G/3G ;
- pour les services voix, bien que certains éléments techniques propres à la 4G seraient de nature à générer des écarts entre le niveau de couverture VoLTE et celui de la voix classique en 2G/3G au détriment de la VoLTE, la technologie 4G et ses évolutions récentes ainsi que des évolutions d'ingénierie réseau permettent aux opérateurs de mettre en œuvre plusieurs leviers afin d'améliorer la couverture du service VoLTE et de contrebalancer les limitations identifiées par rapport à la 2G/3G.

Au regard de ces éléments, il n'apparaît pas que l'arrêt des réseaux 2G puis 3G puisse se traduire par des variations substantielles du niveau de couverture du territoire par les réseaux mobiles. L'étude souligne à ce sujet que les opérateurs ont les moyens de gérer l'extinction de la 2G puis de la 3G sans une régression de la couverture mobile pour les clients équipés de terminaux compatibles VoLTE pour le service voix.

Un rapport élaboré par le comité d'experts techniques sur les réseaux mobiles

Le comité d'experts technique sur les réseaux mobiles a été créé par l'Arcep en 2018. Composé d'experts techniques représentant les opérateurs de réseaux mobiles, des équipementiers, ainsi que des participants issus du monde académique et de l'ANFR, le comité peut formuler des avis de nature technique, indépendants de l'Arcep et permettant de partager des éléments, avis ou consensus sectoriel sur toute question technique touchant aux technologies et réseaux mobiles. Présidé par M. Olivier Taffin (responsable technologique des réseaux d'accès radio chez Nokia), le secrétariat et la gestion du comité sont assurés par l'Arcep⁴.

- [Une FAQ destinée aux utilisateurs : « Fermeture des réseaux mobiles 2G et 3G : ce qu'il faut anticiper »](#)
- [Un rapport sur l'impact carbone de l'extinction des réseaux 2G/3G et la migration de leurs services en voix et M2M en 4G/5G](#)
- [L'observatoire trimestriel des cartes SIM utilisées dans les terminaux compatibles uniquement avec la 2G et la 3G](#)

Document associé

- [Le rapport sur l'impact de l'extinction des technologies 2G et 3G sur la couverture des réseaux mobiles en métropole.](#)

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

⁴ <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/comite-experts-mobile.html>

Contact presse

Victor Schmitt

victor.schmitt@arcep.fr

Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr

 LinkedIn /  Bluesky /  Mastodon

 Instagram

Abonnez-vous

Flux RSS

Lettre électronique

Listes de diffusion